

DEC1111741NSHS

portant création du groupement de recherche n°3452 intitulé Réseau Universitaire Européen " Droit de l'espace de Liberté- Sécurité- Justice »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS,

Vu l'accord des partenaires ;

Vu la convention entre les partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Décide

Article 1 " : Création

Est créé, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011, le groupement de recherche (GOR) no 3452 intitulé Réseau Universitaire Européen " Droit de l'espace de Liberté- Sécurité- Justice » :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Aquitaine – Limousin

Partenaires: Université Pau, Université Paris Nanterre La Défense, Université Aix-Marseille 3, Université Lyon 3, Université Toulouse 1

Section d'évaluation : 36

Article 2 : Direction

M. Henri LABAYLE, professeur d'université, est nommé directeur du GOR n°3452 pour la durée du mandat du groupement.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Institut des
sciences
mathématiques
et leurs
interactions
